

# Programme annuel d'activités 2022 de la MOT : contexte et perspectives d'ensemble

L'année 2022 est la 2<sup>e</sup> année du programme triennal 2021-2023, qui a été approuvé début 2021. Le programme annuel 2022 sera approuvé lors de l'AG du 9 février. La présente note donne des éléments de contexte et des perspectives d'ensemble, en regard des axes du programme triennal.

## Axe I - Donner un cadre et une stratégie d'ensemble à la coopération transfrontalière (axe « Interface multiniveaux »)

### 1. Contribuer à la prise en compte du transfrontalier dans les politiques nationales et européennes

#### ► 1.1 Prise de position dans les politiques et projets de loi français

La loi 3DS en cours d'adoption constitue une avancée importante pour les territoires transfrontaliers, avec son chapitre spécifique dédié à la coopération transfrontalière. Les enjeux de 2022 sont sa mise en œuvre, mais également la concrétisation d'une meilleure prise en compte de ces territoires dans le cadre législatif et réglementaire, pour tous les sujets qui n'ont pas pu être traités par la loi 3DS.

Outre son contenu, celle-ci a innové par son processus de remontée de propositions, avec 2 sources principales : celle du Comité de coopération transfrontalière (CCT) du traité d'Aix-la-Chapelle (TALC), et celle de la MOT elle-même sur la base de son réseau sur l'ensemble des frontières. L'année 2022 verra la mise en place d'un CCT sur la frontière franco-italienne, et ce modèle a vocation à s'étendre aux autres frontières.

Il importe désormais de tirer les conséquences de cette gouvernance multi-niveaux émergente, en structurant la capitalisation au niveau national des obstacles à la coopération et des propositions de solutions, émanant de chaque frontière, pour nourrir le processus législatif, et plus largement l'élaboration des politiques nationales. C'est l'enjeu de la désignation d'un point de coordination national<sup>1</sup>, même si le législateur n'a pas souhaité le faire dans le cadre de la loi 3DS.

La MOT a été créée par l'Etat pour venir à l'appui de cette coordination. Désormais désignée experte du CCT franco-allemand, elle attend de l'Etat la confirmation de son rôle pour les autres frontières et au niveau national (appui aux ministères et au parlement).

Elle pourra notamment apporter son appui à l'étude d'impact de la ratification du Traité du Quirinal.

#### ► 1.2 Prise de position dans les politiques et législations européennes

2 projets de législation sont d'importance cruciale pour les territoires transfrontaliers :

- le projet de législation ECBM, soutenu par la France, le Luxembourg et quelques autres Etats, ainsi que par le Parlement, le Comité des régions, la MOT et les acteurs du transfrontalier, est bloqué par le Conseil. La Présidence française entend contribuer à faire vivre les échanges sur la question des obstacles à la coopération transfrontalière.
- la Commission européenne a publié son projet de révision du règlement Schengen, qui prévoit l'obligation pour les Etats membres de désigner les « régions transfrontalières » devant faire l'objet de dérogations en cas de mesures liées aux crises sur les frontières internes. Sa discussion au Conseil est l'une des priorités de la PFUE.

La DG REGIO a confié à la MOT la suite de l'étude qu'elle avait réalisée en 2020 sur les conséquences des contrôles aux frontières liés à la crise sanitaire pour les régions transfrontalières. Les entretiens qui seront menés début 2022, tant

---

<sup>1</sup> Prévus dans le projet de règlement européen ECBM soutenu par la France.

---

auprès des acteurs locaux que des Etats, permettront de nourrir les échanges sur la question des obstacles aux frontières et les solutions à mettre en oeuvre.

La MOT suivra attentivement les avancées, notamment dans le cadre de la PFUE, en coordination avec l'Alliance européenne pour les citoyens transfrontaliers, et avec ses partenaires l'ARFE et le CESCO (voir I.1.4).

### ► 1.3 Participation / animation de GT intergouvernementaux

La question transfrontalière pourrait être évoquée lors de la réunion de directeurs généraux en charge de la cohésion territoriale <sup>2</sup>, en fonction de l'actualité mentionnée ci-dessus.

## 2. Être le porte-voix des territoires transfrontaliers aux niveaux national et européen

### ► 2.1 Dialogue et appui du niveau national

La gouvernance multi niveaux en cours de mise en place (I.1.1) requiert d'identifier les acteurs locaux partenaires, notamment transfrontaliers (équivalents des Eurodistricts à la frontière DE). La crise sanitaire a révélé la nécessité de reconnaître les « bassins de vie transfrontaliers » dans la gestion des frontières (mise en place de cartes de bassins de vie).

La MOT apportera son appui, sur chaque frontière (I.3.1), mais aussi aux services du MEAE (DUE (ambassadeur en charge des coopérations transfrontalières), DAECT, réseau diplomatique) et du Ministère de l'Intérieur (DAEI), en liaison avec la DGCL, les autres ministères, l'ANCT (Préfets correspondants locaux) et la Banque des Territoires :

- Contribution à l'animation du réseau des CDPR
- Instruction des projets de GECT ou structures équivalentes
- Formation des sous préfets, préfets, CDPR, services déconcentrés, réseau de la Banque des territoires... voir aussi II.3.2
- Bases de données juridiques, cartographiques,...

En outre, la MOT continuera à répondre aux sollicitations régulières qu'elle reçoit de la part des parlementaires nationaux (députés et sénateurs), dans le cadre d'auditions diverses ou d'avis / contributions.

### ► 2.2 Dialogue et appui des institutions européennes

Le 1<sup>er</sup> semestre 2022 est celui de la **PFUE**. La MOT proposera des actions en lien avec les priorités de la PFUE, notamment sur les enjeux d'appartenance. Elle proposera un atelier pour la semaine des villes et des régions (EWRC, octobre 2022) qui pourrait porter sur culture et cohésion transfrontalière, en faisant le lien avec la question de l'éducation et de l'enseignement de l'histoire des régions transfrontalières et de l'Europe, et avec le manifeste MOT CPU en faveur des universités transfrontalières.

Dans la continuité de la communication du 30 juin 2021 de la Commission en faveur « d'une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE », de la création d'un observatoire rural, et de la perspective de déploiement d'un agenda rural européen, la MOT pourra éclairer les questions spécifiques relatives aux territoires ruraux transfrontaliers.

Le 1<sup>er</sup> semestre verra également les conclusions de la **Conférence sur l'avenir de l'Europe** (COFOE). En liaison avec l'Alliance, la Commission européenne (projet pilote du Parlement, piloté par DG REGIO), le Parlement européen (groupe d'études sur le transfrontalier), le Comité des régions, il importera de valoriser les propositions faites dans le cadre de la COFOE, et de poursuivre la mobilisation en faveur des citoyens transfrontaliers.

### ► 2.3 Appui à la programmation 21-27

Les programmes Interreg 21 27 mettent en oeuvre les possibilités offertes par les règlements, en particulier le nouvel objectif ISO1 portant sur la gouvernance de la coopération, et l'objectif 5 favorisant l'approche territoriale intégrée. La MOT appuiera tant les acteurs des programmes que l'ANCT dans la coordination d'ensemble aux frontières françaises, en particulier sur des thèmes tels que :

---

<sup>2</sup> Le 24 juin, juste après le Borders Forum.

- 
- Le choix et la mise en œuvre des **zones fonctionnelles** de l'objectif 5, retenu dans 3 PO, à articuler avec la désignation des « régions transfrontalières » (I.1.2), des « bassins de vie transfrontaliers » (I.2.1), des partenaires de la gouvernance multi – niveaux, en particulier sur la frontière IT (I.2.1)
  - La résolution des obstacles
  - L'observation transfrontalière
  - La société civile transfrontalière

Au plan européen, la MOT introduira le **séminaire Interact** 'Functional areas as home turfs and best practices of territoriality', consacré aux zones fonctionnelles (le 23 mars 2022).

### 3. Accompagner les coopérations bilatérales et spécifiques

#### ▶ 3.1 Accompagnement des coopérations bilatérales (FR-DE, post-Brexit...)

La MOT apportera son appui, notamment sur les frontières DE (suivi CCT) ; IT (mise en place du CCT) ; ES (stratégie ES FR en cours d'élaboration) – à l'occasion de son AG à Bayonne et San Sebastian les 4 et 5 octobre ; BE (structuration de la gouvernance à l'est des 3 GECT déjà en place). Nommée experte du CCT DE FR, elle a vocation à l'être d'autres structures de même nature (CCT IT ; CIG LU...).

En 2022 devront notamment être valorisées les coopérations menées avec l'Allemagne : projets MORO ; publications dans le cadre d'ouvrages portant sur le Traité d'Aix la Chapelle (J Beck), sur les politiques urbaines en France et en Allemagne (ARL, chapitre sur la coopération transfrontalière).

En outre, sur invitation du Préfet Hauts-de-France, la MOT animera une conférence sur la coopération transfrontalière franco-belge, afin de mettre en perspective et en cohérence les diverses initiatives transfrontalières portées sur cette frontière, en lien avec le rapport du Préfet Lalande de 2021. Une conférence de même nature est envisagée à la frontière FR-IT.

#### ▶ 3.2 Accompagnement des coopérations spécifiques (maritime, outre-mers, montagne...)

Au-delà des frontières terrestres, la MOT reste mobilisée sur les frontières maritimes qui constituent un enjeu spécifique et majeur pour nombre de ses adhérents et territoires (Finistère, Pas-de-Calais, Nord, CUD, MNCA, Monaco, Pyrénées Orientales, Pays Basque...) et propose un événement mettant en lumière ces territoires et leurs enjeux transfrontaliers, en lien avec les grandes orientations adoptées en mai 2021 par le Conseil de l'UE.

S'agissant des Outre mers, la MOT poursuivra son appui à ses adhérents, en liaison avec les ministères concernés et les institutions européennes.

### 4. Poursuivre et développer nos réseaux nationaux, européens et internationaux

Le partenariat entre la MOT, l'ARFE et le CESCO (**déclaration de Strasbourg** le 07/10/2021)<sup>3</sup> se concrétise en 2022, avec la rencontre avec la Commissaire Ferreira (25 janvier). Une feuille de route sur les actions communes (capitalisation B solutions, suivi des services publics transfrontaliers, observation...) sera mise au point.

Les actions prévues dans le cadre du programme de travail de la MOT ont le cas échéant vocation à être menées avec l'ARFE et le CESCO.

La MOT poursuivra et intensifiera le cas échéant ses relations avec ses partenaires nationaux: ADF, Régions de France, ANPP... Avec la Fnau en particulier, elle poursuivra ses coopérations fructueuses et notamment, produira un livret « coopération territoriale et transfrontalière » dans le cadre du **PFVT – Partenariat français pour la ville et les territoires**, faisant suite au groupe qu'elle a co-animé en 2021 avec ESPON (voir II.1.3).

---

<sup>3</sup> [www.espaces-transfrontaliers.org/actualites/news/news/show/larfe-la-mot-et-le-cesci-signent-la-declaration-de-strasbourg/](http://www.espaces-transfrontaliers.org/actualites/news/news/show/larfe-la-mot-et-le-cesci-signent-la-declaration-de-strasbourg/)

---

## Axe II – Faciliter les projets, les relations et la prise de conscience des acteurs transfrontaliers (axe « Connaissances et réseaux »)

### 1. Favoriser la mise en réseau et le débat transfrontalier

#### ► 1.1 Mise à disposition de lieux de dialogue et de capitalisation

Les groupes de travail (GT) suivants se réuniront :

- GT transition écologique transfrontalière : nouveau GT constitué fin 2021, en remplacement du GT Cooperations métropolitaines transfrontalières (dont les travaux se sont achevés avec le manifeste MOT CPU)
- GT solidarités territoriales (co-développement (lien avec projet pilote du Parlement))
- GT gouvernance (révision du règlement Schengen, mise en oeuvre du Traité du Quirinal, projet pilote, programmation Interreg 21/27...)
- GT Observation, voir II.2.1

La MOT met à disposition de ses membres et partenaires (acteurs locaux, mais aussi services de l'Etat,) son expertise juridique de résolution des obstacles à la coopération (hotline, BâT,...). Elle prévoit de capitaliser cet appui, de façon plus formalisée, sous forme de fiches interoperables avec

- Le suivi du CCT FR DE, et des équivalents sur d'autres frontières
- les Bolutions mises en oeuvre au niveau européen par l'ARFE pour la Commission.

#### ► 1.2 Participation et animation des débats locaux transfrontaliers

En cette année de PFUE, la MOT se tient prête à participer à différents événements mettant localement en avant les grands défis transfrontaliers.

#### ► 1.3 Médiatisation des débats transfrontaliers

La MOT organisera en 2022 la deuxième édition de son Borders Forum. Prévue à Paris en juin (sous réserve des conditions sanitaires en vigueur) ; ce BF constitue une véritable caisse de résonance politique française et européenne pour l'ensemble des acteurs de la coopération transfrontalière. Organisé en fin de premier semestre 2022, le BF est labellisé PFUE et bénéficie du soutien de l'ANCT, de la Commission Européenne et du Comité européen des Régions. Une semaine plus tard, la MOT participera également au Forum Urbain Mondial (WUF) prévu à Katowice. Evènement international ayant vocation à réunir plusieurs milliers de participants (physiquement ou virtuellement), il sera l'occasion pour la MOT, en lien avec le PFVT, de mettre en avant ses travaux menés sur la « coopération territoriale et transfrontalière » (voir I.4).

Ceux-ci ont été mis en valeur le 1er février lors du Colloque « développement urbain durable » organisé par la Fnau et le PFVT :

- Animation d'un atelier par la MOT

Enfin, cette mise en lumière médiatique et politique des enjeux et défis transfrontaliers s'achèvera par l'organisation de l'Assemblée Générale « territoriale » de la MOT en Pays Basque les 4 et 5 octobre 2022.

### 2. Développer la connaissance, l'observation et la recherche transfrontalières

#### ► 2.1 Développement des coopérations françaises et européennes en matière d'observation

La nécessité d'une observation multi-niveaux des enjeux transfrontaliers est désormais reconnue<sup>4</sup> ; en 2022, la MOT interviendra aux différents niveaux :

- Au niveau européen: participation au réseau européen animé par le BBSR (DE) ; appui au développement du projet BRDC 2; coopération à développer avec ESPON. Un moment fort sera la conférence sur l'observation (Budapest, 24 et 25 mai, soutenue par l'ambassade de France).
- Au niveau national : animation d'un GT technique Observation (lien avec GT ; voir II.1.1) ; refonte du comité stratégique transfrontalier sur l'observation, en lien avec OT de l'ANCT ; publication conjointe MOT / OT ANCT ; liens avec Fnau, INSEE...
- Sur chaque frontière

---

<sup>4</sup> ESPON

---

## ► 2.2 Structuration des outils d'observation et de connaissance au sein de la MOT

En 2021, la MOT s'est doté d'un entrepôt de données couvrant le territoire français, et partiellement la Belgique et le Luxembourg. Elle poursuivra en 2022 ce travail avec son partenaire afin d'étoffer / étendre cet entrepôt à d'autres Pays frontaliers.

Elle continuera également l'important travail qu'elle réalise en matière de cartographies transfrontalières, valorisées depuis fin 2021 chaque semaine sur son compte Twitter (#Lundicarto).

## ► 2.3 Renforcement de la recherche transfrontalière en participant à des publications et partenariats universitaires et scientifiques

La coopération entre réseaux de recherche et acteurs du transfrontalier est en voie de structuration

- Au niveau global, la MOT est partenaire du projet 21CB, réseaux d'échange mondial sur les frontières (tant en termes de gestion régaliennne que de développement transfrontalier) (aux côtés de l'ARFE, de TEIN,...)
- Au niveau européen, la MOT est membre associé de TEIN, qui réunit désormais la plupart des structures de type Euroinstitut ; elle est notamment partenaire du projet de MOOC sur la CTE en cours de réalisation pour la DG REGIO.
- Au niveau français, la MOT est également partenaire du projet GeRTuD, sur l'urbanisation transfrontalière

Ces partenariats pourront nourrir

- Les actions de formation (3.2)
- Les conférences, séminaires, GT
- Les publications de la MOT, éventuellement conjointes avec les chercheurs (policy paper co-produits dans le cadre de 21 CB)
- L'action internationale des partenaires de la MOT sur les sujets frontaliers (acteurs locaux, mais aussi ministères : MEAE (DAECT), Intérieur (DAEI).

## 3. Sensibiliser et informer en mettant à disposition nos ressources et expertises

### ► 3.1 Communication et mise à disposition des ressources de la MOT

En 2022, la MOT publiera 2 études débutées en 2021 : un cahier sur « la mobilité transfrontalière à l'aune du défi 0 carbone », ainsi qu'une étude sur « le télétravail transfrontalier et ses impacts en matière de co-développement ». Elle propose également deux nouveaux sujets de cahier, dont l'un pourra être publié en 2023.

Elle poursuivra également la diffusion au long cours de ses ressources : brochures, revues de presse, newsletter (une refonte de celle-ci ayant été menée en 2021). En 2022, elle envisage d'engager la refonte de son site internet.

### ► 3.2 Formation des acteurs (formations élus, formations techniciens...)

La MOT réalisera pour le CNFPT une formation sur le « DGS transfrontalier », les 19 et 20/12/2022.

Les actions pourront être mutualisées avec celles menées pour les réseaux nationaux (voir I.2.1)

Cycle de formation, en synergie avec les actions menées dans un cadre européen (suites MOOC) et globales (21CB).

---

## **Axe III – Fabriquer et concrétiser les projets transfrontaliers (axe « Actions et ingénierie transfrontalières »)**

### **1. Soutenir la mise en œuvre des Programmes nationaux territorialisés dans les territoires frontaliers**

#### **► 1.1 Accompagnement du programme PVD**

Depuis le lancement du programme PVD en octobre 2020, la MOT en est « partenaire dans l'action ». Une première publication a été faite à cette occasion afin de mettre en avant plusieurs bonnes pratiques « inspirantes » pour les petites villes aux frontières, et plusieurs territoires bénéficiaires ont été appuyés en 2021 (notamment la ville de Modane et la CC Bouzonvillois Trois Frontières) au titre de la convention passée avec la Banque des territoires. En 2022, la MOT devrait être missionnée pour impulser un cadre de dialogue stratégique franco-sarrois-luxembourgeois avec la CC Bouzonvillois Trois Frontières et les deux villes de Bouzonville et Sierck-les-Bains. Elle devrait aussi être missionnée par la ville de Modane pour accompagner l'élaboration du contenu d'un projet de territoire transfrontalier Modane-Bardonnecchia, en parallèle de la dynamique activée par la signature du Traité du Quirinal. Enfin, de premiers échanges ont eu lieu pour enclencher des dynamiques similaires avec la Ville et la CC du Pays de Montmédy, ainsi qu'avec la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre pour appuyer le territoire de la CC Aure Louron.

En parallèle de ces démarches d'appui individualisés, la MOT peut être force de propositions pour participer/organiser des événements traitant des enjeux des territoires transfrontaliers au sein du « club des partenaires PVD ».

#### **► 1.2 Accompagnement du programme France Services**

A titre expérimental, la MOT a travaillé en 2021 avec le Département du Nord pour permettre l'ouverture en transfrontalier des France Services portées par le Département. Les résultats en ont été communiqués aux services de l'ANCT, qui en ont reconnu l'intérêt. La MOT a ainsi vocation à agir et à être mobilisée en 2022 en lien avec les réseaux de lieux d'information et d'appui aux démarches en transfrontalier existants (France services, INFOBEST, Frontaliers Grand Est, Groupement transfrontalier européen...) pour favoriser l'innovation de services publics et l'appui aux usagers du transfrontalier.

### **2. Accompagner les stratégies et la structuration des outils de gouvernance transfrontalière**

#### **► 2.1 Soutien à la mise en réseau / en œuvre des SCT**

A l'instar du travail qu'elle avait mené aux côtés de 4 agglomérations/métropoles frontalières en 2019/2020, la MOT poursuivra son appui à la mise en œuvre de SCT aux frontières françaises, voire en transfrontalier. Ainsi, prévu par la loi « Alsace », la Collectivité européenne d'Alsace devra prochainement élaborer son Schéma alsacien de coopération transfrontalière. La MOT, après avoir mené à bien une mission de préfiguration fin 2020/début 2021, se tient prête à accompagner le CeA dans la mise en œuvre du SACT. De même, l'Agglomération urbaine du Doubs, GLCT membre de la MOT, s'apprête à engager le premier SCT d'échelle transfrontalière en 2022, que la MOT pourra accompagner en appui des structures d'ingénierie locale.

#### **► 2.2 Appui aux stratégies transfrontalières intégrées**

Portées en particulier par les priorités des nouveaux programmes Interreg, nombreuses sont les collectivités à souhaiter se doter de stratégies transfrontalières intégrées. En particulier, la MOT accompagnera la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre dans sa volonté de se doter d'une stratégie transfrontalière avec ses partenaires, en poursuivant le travail engagé en 2021. De même, elle se tient prête à accompagner la CHAV (Communauté des Hautes Vallées) à la frontière franco-italienne, encline à se doter d'une stratégie transfrontalière, et susceptible de pouvoir également faire évoluer sa gouvernance (voir ci-après).

Enfin, suite aux problématiques remontées à l'occasion des rencontres territoriales 2021, la MOT propose sur plusieurs frontières d'organiser des « Grenelle des mobilités transfrontalières ».

---

### ► 2.3 Aide à la structuration de gouvernances transfrontalières

Les nouveaux programmes Interreg, qui s'engageront en 2022, vont inciter de nombreux territoires à davantage structurer leur coopération, et a fortiori, leur gouvernance transfrontalière.

La MOT a d'ores-et-déjà été largement sollicitée par plusieurs partenaires de la frontière franco-italienne. Elle pourra les accompagner individuellement sur des formats à définir, et elle propose également d'animer le réseau des PiTer, en appui de l'autorité de gestion Interreg.

## 3. Résoudre les obstacles à la coopération transfrontalière

### ► 3.1 B-solutions – participation et capitalisation

En fonction des besoins.

### ► 3.2 Assistance technique à la résolution d'obstacles

Au-delà des actions locales que la MOT pourra accompagner, elle propose d'engager une expérimentation « bassins de vie transfrontaliers » (en lien avec 2.1 et 2.3), en appui de territoires souhaitant s'engager dans un tel projet. Les rencontres territoriales 2021 ont démontré que le besoin existait.

## 4. Appuyer les actions et investissements transfrontaliers

### ► 4.1 Participation à des projets Interreg locaux et prioritaires

La MOT accompagne depuis plusieurs mois deux projets d'observation transfrontalière, qui envisagent l'un et l'autre de déposer un dossier auprès de leur programme Interreg respectif. La MOT pourra utilement y participer, notamment afin de favoriser la cohérence et la complémentarité des méthodes.

### ► 4.2 Assistance technique de la MOT

La MOT assiste ses partenaires et adhérents dans le cadre de projets concrets. Elle peut notamment être sollicitée dans le cadre d'un marché à bon de commande de la Banque des territoires auquel elle participe (groupement avec la SCET et Welcome Europe). Son appui sur un projet d'hydrogène vert transfrontalier est déjà engagé.

---

## Annexes

- Programme triennal 2021-2023 de la MOT  
[http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user\\_upload/documents/Espace\\_Membres/Evenements/AG\\_2021/3a\\_Prg\\_triennal\\_2021\\_2023\\_au20210104.pdf](http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Espace_Membres/Evenements/AG_2021/3a_Prg_triennal_2021_2023_au20210104.pdf)

## Contact MOT

**Jean Peyrony**  
Directeur général  
+33 (0)1 55 80 56 80  
[mot@mot.asso.fr](mailto:mot@mot.asso.fr)



**Mission opérationnelle transfrontalière**  
38, rue des Bourdonnais - 75001 Paris - France  
Tél. : +33 (0)1 55 80 56 80 - [www.espaces-transfrontaliers.eu](http://www.espaces-transfrontaliers.eu)

